

**Journées de réflexion sur l'emploi
Les 14 et 15 novembre 2006**

La vieillissement de la population : une catastrophe?

Texte de référence du Service de la recherche de la FTQ

Le présent texte est une actualisation et une réécriture d'un extrait d'un texte FTQ, *L'usure au travail n'a pas d'âge, Agir pour notre qualité de vie*, Colloque sur le vieillissement de la main-d'œuvre, janvier 2003, pages 7 à 12.

Rédaction

Dominique Savoie

Soutien à la rédaction

Lise Côté et Atim León

Documentation

Isabelle Reny

Relecture (français)

Manon Fournier et Aline Vallières

Traitement de texte et mise en page

Manon Fournier

Page couverture

Anne Brissette

Coordination à la publication

Isabelle Gareau

**Fédération des travailleurs
et travailleuses du Québec (FTQ)**

**565, boul. Crémazie Est, bureau 12100
Montréal (Québec) H2M 2W3**

Téléphone : (514) 383-8000

Télécopieur : (514) 383-8038

www.ftq.qc.ca

Dépôt légal – 4^e trimestre 2006

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN 2-89639-009-X (l'ensemble)

ISBN 2-89639-010-3 (cette publication)

Table des matières

Introduction.....	5
La population québécoise vieillit... ..	7
Les prévisions annoncées se réaliseront-elles?.....	8
Le scénario catastrophe s'est déjà produit... sans catastrophe	12
Vieillir ne mettra pas le Québec en faillite.....	13
Les personnes âgées sont-elles le problème?.....	13
▼ De quelle dépendance parle-t-on?	13
▼ Un endettement trop lourd?	16
▼ Une augmentation des coûts due au vieillissement de la population?	18
Les personnes âgées font partie de la solution.....	18
Refuser le discours catastrophiste	21

Introduction

Les *Journées de réflexion sur l'emploi* sont un moment privilégié pour réfléchir à l'impact du vieillissement de la population sur la société québécoise, particulièrement sur nos programmes sociaux et sur l'économie du Québec. En effet, le vieillissement de la population sert trop souvent à dessiner des scénarios catastrophistes. Le gouvernement québécois est friand de telles analyses appuyées par des penseurs et des chercheurs dont les idées sont fort médiatisées.

Ne nous dit-on pas qu'il faut craindre un ralentissement économique important? Que le développement socioéconomique du Québec et de ses régions peut être en danger? Que des pénuries importantes de main-d'œuvre sont à craindre? Qu'il y a une injustice flagrante envers les générations plus jeunes à qui on laisse une dette démesurée? Et les solutions proposées sont en droite ligne issues de la pensée néolibérale. On nous annonce notamment qu'il va falloir couper dans nos programmes sociaux faute d'avoir les moyens de les maintenir.

Les personnes qui, au contraire, font ressortir l'importance de nos programmes sociaux dans une politique globale de l'emploi sont fort peu nombreuses et leurs idées sont peu médiatisées.

Et pourtant, nous, du mouvement syndical savons l'importance de ces programmes à la fois pour la création de la richesse et de l'emploi mais aussi et surtout pour la répartition de cette richesse. Par exemple, le système de santé représente pour les entreprises canadiennes et québécoises un avantage concurrentiel important en comparaison des coûts des assurances privées que doivent assumer les entreprises américaines. Il s'agit aussi d'un facteur qui assure une situation d'équité et d'égalité plus grande pour les travailleuses et les travailleurs québécois et canadiens par rapport à leurs consoeurs et confrères américains. Et il serait possible de faire des démonstrations similaires pour d'autres pans de nos programmes sociaux, en éducation, pour le soutien des familles ou des personnes à la retraite, etc.

Le présent texte vise donc à démystifier la réalité du vieillissement de la population et de ses impacts sur nos programmes sociaux. Un portrait plus réaliste de la situation permettra de rejeter les discours catastrophistes et de mieux identifier les revendications que nous devons porter pour des politiques publiques cohérentes en faveur de l'emploi.

La population québécoise vieillit...

Deux facteurs principaux expliquent le vieillissement de la population au Québec, au Canada et dans tous les pays industrialisés. L'espérance de vie a crû de manière considérable. La natalité a subi une baisse tout aussi impressionnante. Et le solde migratoire n'a pas permis de renverser la tendance.

Aujourd'hui, on s'intéresse à ce phénomène à cause de l'arrivée massive à la retraite des *baby-boomers*. Mais trop souvent, on oublie que sans ce *boom* des naissances, notre société aurait vécu bien avant les effets du vieillissement. La naissance d'un grand nombre d'enfants de 1946 à 1966 a en effet rajeuni la société québécoise puis l'a fait vieillir très rapidement. Selon les prévisions démographiques, ce vieillissement rapide devrait se poursuivre.

Il ne s'agit pas ici de nier le vieillissement de la population mais surtout d'en nuancer l'ampleur et les effets. Pour ce faire, il peut être utile de faire une analyse sur cent ans, les cinquante dernières (1951 à 2001) pour lesquelles nous **savons** ce qui s'est produit et les cinquante prochaines (2001 à 2051) pour lesquelles on nous **prédit** ce qui arrivera.

Les causes du vieillissement : Quelques statistiques québécoises

L'espérance de vie à la naissance (ou la durée moyenne de vie)

- ❖ Chez les hommes, de 64,4 ans, en 1951, à 76,3 en 2001 et 77,6 en 2005*.
- ❖ Chez les femmes, de 68,6 ans à 81,9 ans et 82,7.

L'indice synthétique de fécondité (ou le nombre moyen d'enfants par femme)

- ❖ De 3,85 en 1951 à 1,49 en 2001 et 1,51 en 2005*.
- ❖ Le niveau le plus élevé a été atteint en 1957 (4,1 enfants par femme)

* Les données de 2005 sont des prévisions.

Sources : Institut de la statistique du Québec, *Tableau du taux de fécondité, selon le groupe d'âge et indices globaux, Québec, 1951-2005*, adresse Web :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/nais_n_decès/naissance/402.htm, page consultée le 7 juillet 2006 (pour données de 1951, 1957 et 2005).

Institut de la statistique du Québec, *Tableau de l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1980-1982 à 2003-2005*, adresse web :

http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/nais_n_decès/4p1.htm, page consultée le 7 juillet 2006.

Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2001*, Institut de la statistique Québec, page 46 (données espérance de vie 1951).

Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2005*, Institut de la statistique Québec, décembre 2005, page 81 (pour autres données de taux de fécondité).

Les prévisions annoncées se réaliseront-elles?

Dans l'univers des prévisions, il faut toujours faire montre d'une grande prudence. Les démographes ne s'en cachent pas, eux qui produisent de nombreux scénarios à partir d'hypothèses différentes de mortalité, de fécondité ou de migration et qui présentent leurs résultats avec des mises en garde importantes et répétées. Les utilisateurs de ces résultats n'ont pas la même retenue. Ils les présentent comme vérité avérée et s'en servent pour alerter et alarmer, pour agiter les épouvantails des finances publiques et inciter à des coupes importantes dans les programmes sociaux.

Pourtant, intuitivement, on sait que la faiblesse de toute prévision réside dans la difficulté qu'il y a, à un moment donné dans le temps, de prédire un changement futur, différent des tendances passées. Ainsi, en 1930, alors que le Québec était dans la tourmente d'une crise économique majeure, qui aurait pu prévoir une augmentation aussi importante et soutenue de la fécondité qui a conduit au *baby-boom* de 1946 à 1966? Poser la question, c'est y répondre!

La « science » des prévisions démographiques est si jeune que c'est la première fois qu'on peut en évaluer la prédictibilité. En effet, ce n'est qu'en 1974 que Statistique Canada a, pour la première fois, publié officiellement des prévisions démographiques à long terme, pour la période 1972 – 2001.

Quand on confronte la réalité de 2001 aux hypothèses et scénarios proposés,

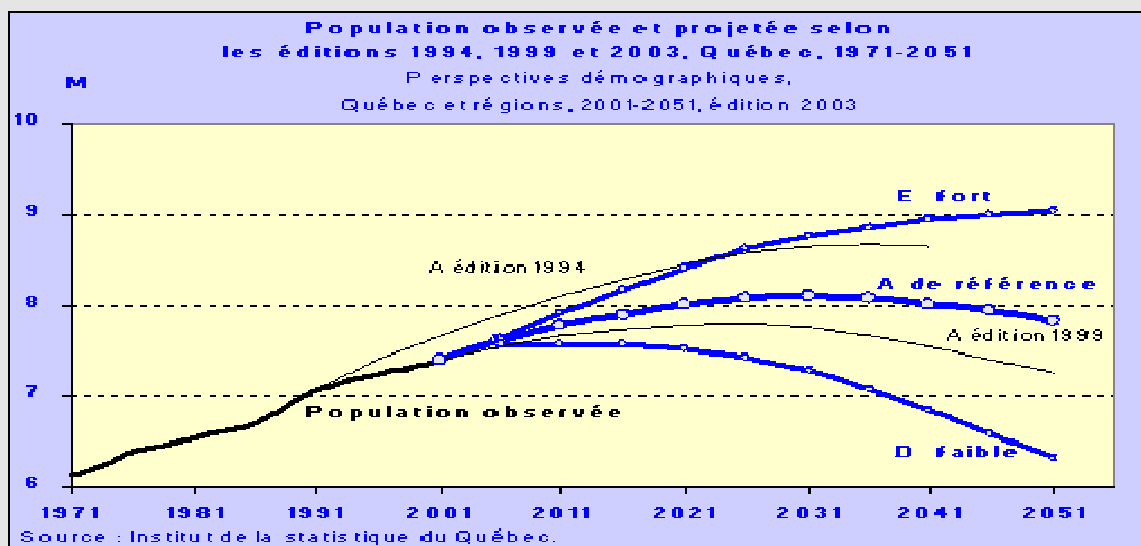
les surprises sont nombreuses. Le niveau réel de la population québécoise (7,4 millions de personnes) s'est situé à l'intérieur de la fourchette des prévisions des scénarios les plus probables (6,4 à 7,5 millions de personnes). Mais c'est un pur hasard parce qu'aucune des hypothèses ou scénarios retenus ne s'est produit. Par exemple, le taux de natalité réel a été plus faible que celui prévu dans l'hypothèse la plus faible et l'espérance de vie à la naissance a été largement plus importante que prévue.

C'est donc dire la fragilité de telles prévisions qui semble tout aussi grande aujourd'hui que ce soit à l'échelle québécoise ou mondiale. C'est ainsi qu'au Québec, en 1999, on prévoyait que le déclin démographique (baisse de la population) débiterait en 2026. En 2003 – seulement quatre ans plus tard – la prédiction est modifiée. Ce ne serait qu'en 2031 que ce déclin commencerait. Ou peut-être pas du tout si les hypothèses du scénario fort se réalisaient.

En 1994, lors de la Conférence internationale sur la population et le développement organisée par l'Organisation des Nations Unies (ONU), on prédisait qu'en 2050, la population mondiale atteindrait 10 milliards d'habitants. À peine cinq ans plus tard, ce n'était déjà plus que 9 milliards! Encore beaucoup, mais quand même beaucoup moins que prévu.

Même si nous nageons à contre-courant, il est important que le mouvement syndical dénonce l'usage qui est fait de prévisions si peu solides, notamment auprès de la population et de nos membres qui sont les premières cibles des batailles médiatiques.

Des prévisions qui changent rapidement



Source : Institut de la statistique du Québec, *Population observée et projetée selon les édition 1994, 1999 et 2003, Québec, 1971-2051*, adresse Web : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/persp_poplt/pers2001-2051/com, page consultée le 11 juillet 2006.

De l'usage précautionneux des projections

« Personne ne peut dire avec certitude ce que seront les niveaux de fécondité et de migration dans les années à venir. L'évolution récente fournit à l'analyste assez d'exemples de modifications inattendues dans les niveaux de fécondité et de migration pour le décourager de faire toute prédiction quant à la croissance démographique future. » (page 84)

« Comme nous l'avons dit dans l'introduction, les projections présentées ici ne prétendent pas faire de prédictions quant à la population future du Canada; elles dépendent en fait de la façon dont se vérifieront les hypothèses relatives aux facteurs de l'évolution démographique : la fécondité et la migration et, dans une moindre mesure, la mortalité. » (page 92)

Source : Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada et les provinces 1972-2001*, Catalogue 91-514 Hors série, juin 1974, 181 pages.

Vrai ou faux? Les prédictions d'il y a près de 35 ans se sont réalisées

Statistique Canada publie en 1974 des projections démographiques pour le Canada et les provinces pour la période de 1972 à 2001. La FTQ a confronté ces prédictions à la réalité de 2001. De façon générale, on peut affirmer que les démographes étaient à côté de la plaque.

► Vrai pour la population totale

En 1986, le niveau réel de la population se situe à mi-chemin entre les hypothèses moyenne et forte alors qu'en 2001 il est presque équivalent à l'hypothèse forte.

La population totale, Québec, 1986 et 2001, projetée et réelle

	Population totale (en millions)	
	1986	2001
Projection A – fécondité et migration fortes*	6 839	7 471
Projection B – fécondité et migration moyennes*	6 620	6 919
Projection C – fécondité faible et migration moyenne*	6 399	6 383
Projection D – fécondité faible et migration faible*	6 561	6 738
Population réelle	6 709	7 397

* L'hypothèse de mortalité est la même dans toutes les projections

► Faux pour la place du Québec dans le Canada

La place du Québec dans le Canada diminue mais beaucoup moins que prévu. Les prévisions de 1986 sont assez réalistes alors que celles de 2001 ne le sont plus du tout.

La proportion de la population du Québec dans l'ensemble de la population du Canada, 1986 et 2001, projetée et réelle

	1986 (%)	2001 (%)
Projection A	24,6	21,6
Projection C	25,2	22,5
Réelle	25,7	23,8

► Faux pour le vieillissement de la population

Si la projection A est celle qui se rapproche le plus du niveau réel de population, c'est celle qui est la plus éloignée quant à la structure d'âge de cette population.

La proportion de la population de 65 ans ou plus dans la population totale, Québec, 1986 et 2001, projetée et réelle

	1986 (%)	2001 (%)
Projection A	9,2	11,0
Projection B	9,6	11,9
Projection C	9,9	12,9
Projection D	9,7	12,5
Réelle	9,8	13,0

► Archi-faux pour l'hypothèse de mortalité

Déjà au début des années quatre-vingt, l'espérance de vie à la naissance était beaucoup plus élevée que les prévisions pour 1986. Le rapport ne présente pas de prévisions au-delà de 1986.

Espérance de vie à la naissance (années), Québec, diverses années

	Hommes	Femmes
Réelle pour 1971	68,4	75,1
Hypothèse pour 1986	69,3	77,4
Réelle 1980-1982	71,2	78,9
Réelle 1985-1987	72,2	79,7

► Archi-faux pour l'hypothèse de fécondité

Le taux de fécondité est à peine plus élevé que celui de l'hypothèse faible durant une première période et chute bien plus bas que toutes les hypothèses au début des années 1980. Le rapport ne présente pas de prévisions au-delà de 1985.

Indice synthétique de fécondité réel et projeté selon les hypothèses forte et faible, Québec, 1972 à 1985

	Hypothèse forte	Hypothèse faible	Réel
1972	1,74	1,73	1,77
1973	1,72	1,66	1,74
1974	1,80	1,63	1,72
1975	1,90	1,62	1,75
1976	2,04	1,61	1,73
1977	2,18	1,60	1,69
1978	2,26	1,60	1,66
1979	2,31	1,60	1,70
1980	2,35	1,60	1,63
1981	2,36	1,60	1,57
1982	2,38	1,60	1,48
1983	2,38	1,60	1,43
1984	2,38	1,60	1,42
1985	2,38	1,60	1,39

Sources : Statistique Canada, *Projections démographiques pour le Canada et les provinces 1972-2001*, Catalogue 91-514 Hors série, juin 1974, 181 pages. Pour les données réelles : *Tableau de la population, Québec et Canada, 1851-2005*, Adresse Web : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_poplit/102.htm, page consultée le 7 juillet 2006. Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2005*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2005, page 53. Institut de la statistique du Québec, *Tableau de l'espérance de vie à la naissance et à 65 ans selon le sexe, Québec, 1980-1982 à 2003-2005*, Adresse Web : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/4p1.htm, page consultée le 7 juillet 2006. Institut de la statistique du Québec, *Tableau du taux de fécondité, selon le groupe d'âge et indices globaux, Québec, 1951-2005*, Adresse Web : http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/naisn_decés/naissance/402.htm, page consultée le 7 juillet 2006.

Le scénario catastrophe s'est déjà produit... sans catastrophe

Même si le scénario annoncé se produisait, il est possible de démontrer que ce ne serait pas nécessairement une catastrophe puisque le Québec a déjà vécu une situation similaire. En effet, un des principaux arguments d'effets catastrophiques, c'est que le vieillissement de la population québécoise surviendrait trop rapidement, plus rapidement que dans les autres pays industrialisés.

Pourtant, au Québec, il s'agit d'un rythme bien connu. En moyenne, dans les cinquante dernières années, l'augmentation annuelle du nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus a été de 2,5 % et le rythme du vieillissement attendu serait le même jusqu'en 2051. Ainsi, de 1951 à 2001, la proportion des 65 ans ou plus est passée de 5,7 % de la population québécoise totale à 13,0 % puis, d'ici 2051, elle devrait passer à 29,7 % (selon le scénario moyen - dit de référence).

De plus, les situations du Québec et du Canada sont loin d'être unique. Ce qui peut nous arriver est aussi déjà arrivé dans d'autres pays. Ainsi, en 2005, l'âge médian au Canada est parmi les plus

faibles des pays développés. La prévision faite pour 2030 est à peine plus élevée que ce qui est déjà la réalité de certains de ces pays où, par ailleurs, le vieillissement se poursuivra et continuera à être plus élevé qu'au Canada.

Le vieillissement vécu au Québec dans les cinquante dernières années et celui d'autres pays industrialisés montrent bien que la catastrophe annoncée ne devrait pas être au rendez-vous. Depuis 1950, l'économie du Québec a été florissante et la situation économique des pays où la population est encore plus vieille que la nôtre est loin d'être dramatique. Ce sont des sociétés dynamiques où il n'y a pas de crises insurmontables. Qui plus est, ces sociétés développent déjà des politiques publiques pour prendre en compte le vieillissement de la population et de la main-d'œuvre et le Québec, loin d'être désavantagé, pourra au contraire apprendre et profiter de leur expérience.

Le vieillissement de la population

Pourcentage de la population totale

	1951	2001	2051
0-14 ans	33,7	17,6	12,8
15-64 ans	60,6	69,3	57,5
65 ans ou plus	5,7	13,0	29,7

Source : Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2005*, Institut de la statistique du Québec, décembre 2005, page 53.

Âge médian dans certains pays développés, 2005 et 2030

Année	Canada	États-Unis	France	Allemagne	Italie	Japon
2005	38,9	35,9	38,9	42,0	42,2	42,8
2030	44,8	38,2	43,6	47,1	51,7	51,7

Source : Secrétariat des Nations Unies, *World Population Prospects*, cité dans Humsley Terrance, *Encourager les choix touchant le travail et le départ à la retraite*, Projet de recherche sur le vieillissement de la population et la flexibilité des parcours de vie, Canada, octobre 2005, page 4.

Vieillir ne mettra pas le Québec en faillite

Ils sont nombreux ceux qui affirment que la société québécoise n'aura plus les moyens de payer la facture de ses programmes sociaux à cause du vieillissement de la population qui en augmente les coûts et diminue les revenus des gouvernements. Il s'agit d'un argumentaire qu'il faut dénoncer de façon d'autant plus virulente qu'il est largement médiatisé. Il faut faire valoir notre propre argumentaire à l'effet que les personnes âgées, loin d'être la seule cause du problème, représentent une bonne partie de la solution.

Les personnes âgées sont-elles le problème?

Ce sont surtout les *baby-boomers* qui sont sous attaque car ces futures personnes âgées, trop nombreuses, seraient la cause directe et principale d'une augmentation des coûts sociaux, particulièrement des coûts de la santé et des régimes publics de retraite.

▼ **De quelle dépendance parle-t-on?**

À l'appui de leurs prétentions, les catastrophistes utilisent d'abord la statistique du taux de dépendance des personnes âgées. Ils affirment que dans les années cinquante et soixante, il y avait dix personnes de 15 à 64 ans (que l'on présume actives sur le marché du travail) pour une personne de 65 ans ou plus (que l'on présume inactive et dépendante). Que ce ratio n'est malheureusement plus que de cinq personnes actives pour une personne âgée et qu'il diminuerait encore jusqu'à deux pour une d'ici 2051.

Tout cela est vrai mais il s'agit d'une vision tronquée de la réalité. Car si dépendance il y a, il faut tenir compte de l'ensemble des dépendants, les plus jeunes (0-14 ans) tout autant, voire même plus, que les plus âgés (65 ans ou plus). Et là, le portrait est beaucoup plus nuancé.

Il est vrai que le rapport de dépendance augmentera rapidement dans les prochaines années parce que le Québec est actuellement à un creux historique de dépendance, la masse des *baby-boomers* étant toujours fort active sur le marché du travail (0,44 en 2001 – voir le graphique pour cette autre manière de calculer la dépendance).

La prévision de 2051 (un ratio de 0,73), bien que fort élevée, représente cependant une situation que le Québec a connu par le passé. Ainsi le rapport de dépendance était aussi très élevé au début du siècle dernier (0,77 en 1901) et de même au plus fort du *baby-boom* (0,70 en 1961).

À ces deux époques cependant, les jeunes formaient l'essentiel du groupe des dépendants. Dans le futur, les personnes âgées seront plus nombreuses dans ce groupe bien que les plus jeunes continueront à en être une composante relativement importante. On peut cependant croire que la « dépendance » des personnes âgées est aujourd'hui assez différente de celle des enfants.

Il fut un temps où on pouvait assumer que les enfants et les personnes âgées vivaient une situation de dépendance économique assez similaire. En l'absence quasi généralisée de programmes sociaux ou d'épargnes suffisantes protégeant les personnes à la retraite, les personnes en âge de travailler veillaient donc aux besoins de leurs enfants et, dans une forte proportion, de leurs vieux parents. Elles le faisaient dans un fort contexte d'inégalité sociale puisqu'elles devaient aussi assumer individuellement ces coûts. Tel n'est plus le cas aujourd'hui.

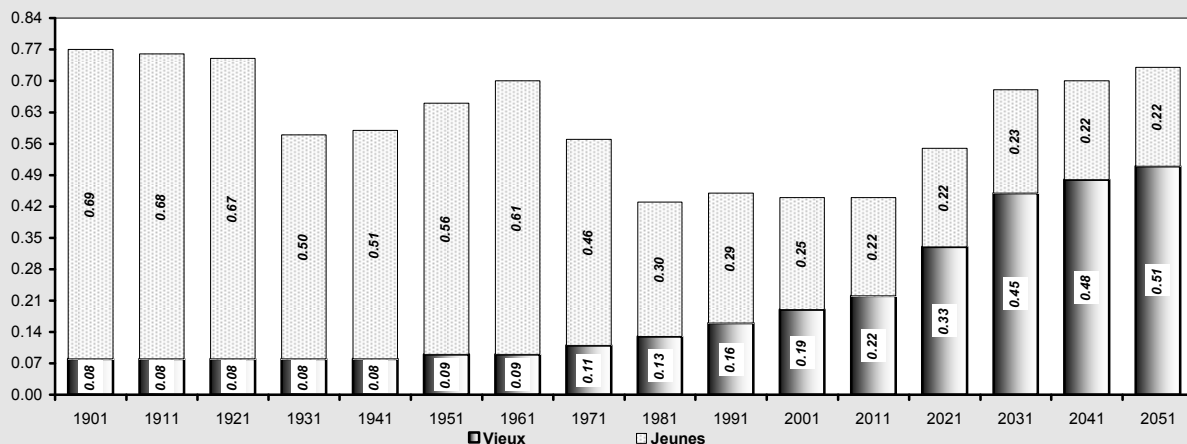
À partir des années cinquante et soixante, le Québec se modernise et crée divers programmes sociaux qui donnent des droits égaux à toute la population. Par exemple, en matière de santé et d'éducation mais aussi de protection à la retraite comme un supplément de revenu garanti (SRG) couplé à une prestation universelle de sécurité de la vieillesse au fédéral (PSV) et un régime de rentes en remplacement des revenus d'emploi au Québec (RRQ).

Des programmes de soutien à la famille sont aussi développés comme les allocations familiales, les prestations fiscales pour enfants ou les déductions fiscales ou allocations pour frais de garde et, plus récemment au Québec, un réseau de garderie à coût réduit et un programme d'assurance parentale nettement plus avantageux que celui qui existait en vertu de l'assurance-emploi du Canada.

Ces protections sociales sont payées par l'ensemble de la population québécoise à même les impôts et les taxes. Les coûts autrefois privés et assumés par les seules personnes qui en avaient les moyens sont maintenant répartis à l'ensemble des contribuables, qu'ils fassent partie de la population en âge de travailler ou qu'ils soient à la retraite. Car à la différence des enfants et des jeunes qui restent plus longtemps aux études que par le passé, les personnes de 65 ans ou plus participent aux finances de l'État.

Le rapport de dépendance (Québec) (ou le poids relatif des jeunes (0-14 ans) ou des plus vieux (65 ans ou plus) en regard de la population dite en âge de travailler (15-64 ans))

Pour mieux comprendre : en 1901, pour 100 personnes en âge de travailler, il y avait 77 personnes dépendantes dont 69 jeunes et 8 personnes âgées.



Sources : Duchesne, Louis, *La situation démographique au Québec, bilan 2005*, Institut de la statistique Québec, décembre 2005, page 53. Pour 2011 à 2051, il s'agit de prévisions en vertu du scénario de référence. Calculs FTQ.

Le système canadien et québécois de revenu de retraite

En matière de protection du revenu à la retraite, les mesures gouvernementales du début du 20^e siècle visaient les personnes indigentes. C'est en 1952 que le fédéral crée une prestation universelle de la sécurité de la vieillesse (PSV) et plus tard un supplément de revenu garanti (SRG), une base très minimale qui, pour les plus pauvres, est l'équivalent de l'assistance sociale qui s'applique aux personnes de moins de 65 ans. En 1966, entre en vigueur un régime public de rentes, le Régime des rentes du Québec (RRQ) qui correspond à un niveau assez faible de remplacement du revenu d'emploi (25% du salaire industriel moyen).

Ces protections étant fort minimales, les gouvernements ont aussi favorisé l'épargne privée pour la retraite. Ainsi, des avantages fiscaux pour les régimes enregistrés d'épargne retraite (REER) existent depuis 1957, mais ces régimes sont en plein essor depuis surtout une quinzaine d'années. Le soutien fiscal pour les REER permet l'accumulation d'une épargne qui ne sera soumise à l'impôt que lors de la retraite (ou du décès du bénéficiaire ou de son conjoint).

Des régimes complémentaires de retraite existent depuis le début du siècle mais surtout depuis les années cinquante et soixante. C'est cependant moins de la moitié de la population québécoise qui est couverte par un tel régime, les syndiqués beaucoup plus que les non-syndiqués.

Source : FTQ, *Caisses de retraite, un levier de l'action syndicale*, Colloque, Québec, novembre 2000, pages 7 à 15.

La PSV : universelle mais récupérable par la fiscalité!

« La PSV est universelle. Elle doit cependant être remboursée à partir d'un certain niveau de revenu, soit 56 968 \$ en 2002. La récupération est de 15 % de l'excédent du revenu net sur le seuil de remplacement. Dans le cas d'un individu dont le revenu net est supérieur à 92 541 \$, la totalité de la PSV est récupérée. De plus, puisque la PSV est un montant fixe par individu (5 336 \$ en 2002), sa contribution, comme remplacement de revenu, diminue dans la mesure où augmente le revenu avant la retraite. »

Source : Hervé Gauthier et al., *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, Volume 1*, Institut de la statistique du Québec, juin 2004, page 240.

▼ *Un endettement trop lourd?*

Que la dette de nos gouvernements représente un fardeau injuste pour les générations futures est un discours si présent qu'il est essentiel de remettre les pendules à l'heure tant sur la construction de cette dette que sur son remboursement. Pour plusieurs, ce serait les dépenses inconsidérées des *baby-boomers* qui seraient à la base d'une dette démesurée. Et ceux-ci ne seraient plus là quand viendrait le temps de la rembourser.

La dette de nos gouvernements a servi à construire le Canada et le Québec moderne, à nous doter d'infrastructures qui sont utiles à tous et toutes et de programmes sociaux qui ont bénéficié et bénéficient encore à des citoyens et citoyennes de tous les âges. Il faut aussi constater que l'explosion des taux d'intérêt des années quatre-vingt a eu des effets désastreux sur la dette qui a crû de manière importante.

S'il est vrai qu'une dette peut être préoccupante, il faut quand même s'interroger sur l'urgence et les moyens de rembourser les nôtres, fédérale et québécoise. Il est difficile d'accepter des moyens qui auraient pour effet de limiter les marges de manœuvre gouvernementales ou d'obliger à des coupures importantes dans des programmes sociaux qui, pour plusieurs, visent à soutenir les jeunes et les jeunes familles comme l'éducation, le réseau des garderies ou le régime d'assurance parentale.

D'autant plus que la dette nette du gouvernement québécois en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) diminue de manière importante sans même qu'aucun remboursement ne soit fait. De 47 % du PIB en 1997-1998, elle est passée à 37,5 % en 2005-2006. Il en est de même avec la dette du gouvernement fédéral dont l'essentiel de la diminution est due à la croissance économique même si des sommes importantes ont été consacrées à son remboursement, causant notamment un étranglement des finances des provinces dont le Québec.¹ S'il y a urgence d'agir, c'est pour corriger le déséquilibre fiscal.

¹ L'effet combiné de la croissance et de l'inflation a compté pour 80 % de la diminution du ratio dette / PIB du gouvernement fédéral qui est passé de 74,4 % à 48,8 % entre 1996-1997 et 2002-2003. Si on ne tenait compte que du remboursement de 47,5 milliards de dollars, le ratio n'aurait diminué que de 74,4 % à 69,7 %. Cette analyse est présentée dans Marcellin Joanis et Claude Montmarquette, *La dette publique : un défi prioritaire pour le Québec*, Choix, volume 10, n° 9, Institut de recherche en politiques publiques (IRPP), octobre 2004, page 3.

Ce n'est pas parce que le gouvernement et Lucien Bouchard le disent que c'est vrai!!!

« Quand on dit que les trois quarts de la dette du Québec, qui est la dette la plus élevée par personne, en Amérique du Nord, qu'on va laisser, ont été contractés par les gens de ma génération pour se payer des choses à elle, qui ne laissent aucun actif... »

— Lucien Bouchard, Journal de Montréal, 17 octobre 2006.

Comment peut-on prétendre que, depuis 1970, les dépenses gouvernementales n'ont laissé aucun actif aux générations futures alors que des hôpitaux, des écoles, des universités, des cégeps ont été érigés dans toutes les régions, que des routes ont été construites, qu'un réseau d'aqueducs et d'égouts a été mis en place, qu'on a tout fait pour bâtir le Québec moderne tel qu'on le connaît aujourd'hui? Alors que les jeunes Québécois et Québécoises ont fait un rattrapage important au niveau de l'accès à l'éducation? Il est mensonger de prétendre que les déficits accumulés n'ont servi qu'à payer les dépenses courantes, c'est-à-dire l'épicerie, et qu'il n'existe aucun actif en contrepartie.

Cette affirmation de Lucien Bouchard étire le sens d'une information diffusée dans un récent document du ministère des Finances où l'on précise que « (...) 87,2 milliards de dollars découlent des déficits que le Québec a enregistrés année après année à partir du début des années soixante-dix jusqu'en 1997-1998, pour payer les dépenses courantes* ». Affirmation qui est aussi partiellement fausse!

Mais d'où vient-elle donc alors? Avant la réforme comptable de 1997-1998, Québec finançait la totalité de ses dépenses en immobilisations à même ses dépenses courantes l'année même où il effectuait ces investissements. N'ayant jamais suffisamment de revenus pour équilibrer un budget qui comptait toujours des dépenses en immobilisations, le gouvernement déclarait alors un déficit qu'il finançait par l'endettement.

Depuis la réforme comptable, Québec distingue entre les dépenses d'immobilisations et les dépenses courantes. Il ne comptabilise, dans les dépenses courantes, que l'amortissement des actifs et les intérêts annuels de la dette. Il est donc maintenant possible de connaître la part de la dette qui relève des immobilisations, par exemple 11,8 milliards de dollars en 2004-2005.

Mais le gouvernement n'a pas cherché à démêler le passé et n'a pas précisé la part de la dette d'avant 1997-1998 qui concerne les immobilisations. Il attribue donc faussement les 64,8 milliards de dollars de dette de 1996-1997 aux seules dépenses courantes. Ce n'est qu'en faisant la lumière sur la véritable part de la dette attribuable aux immobilisations avant 1997-1998 qu'on aurait un tableau réel et nettement différent de la dette reliée aux seules dépenses d'épicerie.

Sans cet exercice de clarification du passé, toute affirmation qui veut faire un lien entre la plus grande partie de la dette et les dépenses d'épicerie est au mieux mal informée au pire démagogique.

* Finances Québec, *Consultations prébudgétaires – Perspectives économiques, finances publiques et dette du Québec*, Document de référence, janvier 2006, page 28.

\$ (milliards)	Dette totale ¹	Dette nette ²	Immobilisations	Dette représentant les déficits accumulés ³
1970-1971	2,5	2,3	--	2,3
1980-1981	14,7	14,3	--	14,3
1990-1991	45,8	37,6	--	37,6
1996-1997	78,1	64,8	--	64,8
1997-1998	98,4	88,6	6,0	82,6
2001-2002	107,2	92,8	8,2	84,5
2004-2005	116,6	99,0	11,8	87,2
2005-2006 ^P	118,2	103,8	13,1	90,7

¹ La dette *totale* est la dette directe plus le passif net au titre des régimes de retraite. Elle ne tient pas compte des actifs financiers et non financiers. La dette directe est composée des bons du Trésor, obligations, des emprunts en devises et de la dette à long terme. Le passif *net* au titre des régimes de retraite est le passif au titre des régimes de retraite moins le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (mis en place en 1993-1994).

² La dette *nette* est la dette totale moins les avoirs financiers.

³ La dette représentant les déficits accumulés est la dette nette moins les immobilisations.

^P Résultats préliminaires pour 2005-2006

Source : Gouvernement du Québec, *Budget 2006-2007*, Plan budgétaire, section 3, page 33.

▼ **Une augmentation des coûts due au vieillissement de la population?**

Que les coûts de certains régimes sociaux augmentent, nul ne le conteste. Ce qui n'est pas avéré, c'est que la cause en soit principalement le vieillissement de la population.

Ainsi, toute étude sérieuse de la croissance des coûts du système de santé montre clairement qu'elle est d'abord et avant tout causée par l'augmentation importante des coûts des médicaments et des nouvelles technologies et beaucoup moins par le vieillissement de la population. Ainsi, les personnes de 65 ans ou plus seront peut-être plus nombreuses mais elles sont déjà et seront aussi en bien meilleure santé que les générations précédentes.

De plus, l'augmentation de l'espérance de vie est en fait une augmentation de l'espérance de vie en bonne santé. En effet, *« malgré les inquiétudes à ce sujet, l'augmentation de la durée de vie moyenne s'est accompagnée d'une augmentation équivalente de la durée de vie en bonne santé. Les deux années de vie gagnées par les Québécois et les Québécoises entre 1986 et 1998 se sont en effet traduites par deux années vécues sans incapacités modérées ou graves. »*²

Enfin, les prévisions de besoins en matière de santé sont aussi hasardeuses à faire qu'en matière démographique. Lors des travaux de la Commission Romanow, en 2002, le directeur scientifique de l'Institut du vieillissement et doyen de la Faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke, D^r Réjean Hébert, expliquait que des projections qui auraient tenu compte de

² Hervé Gauthier et al., *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, Volume 1*, Institut de la statistique du Québec, juin 2004, page 146.

la manière dont on utilisait les services de santé en 1970 auraient alors prévu une croissance importante du nombre de jours d'hospitalisation. Au contraire, on constate que ce nombre a chuté des deux tiers à cause de l'évolution non prévue des pratiques et traitements médicaux qui a permis un important virage ambulatoire.³

Les inquiétudes concernant la viabilité des régimes publics de retraite ont été beaucoup moins médiatisées. D'abord parce que le gouvernement fédéral, qui assume le régime public universel que forment la PSV et le SRG, nage dans les surplus et, à la différence du gouvernement québécois, n'a donc pas adopté une attitude catastrophiste face au vieillissement de la population. Ensuite, parce que les règles du RRQ et de son pendant canadien, le RPC, obligent une évaluation régulière des besoins et des modifications au niveau des cotisations, s'il y a lieu.

Les personnes âgées font partie de la solution

Dans le cas du régime RRQ, le taux de cotisation, payé par les employeurs et les personnes en emploi, a été graduellement augmenté au début des années 2000 afin d'assurer un financement adéquat du régime pour les futurs retraités qui seront de plus en plus nombreux. Selon le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, le niveau des cotisations suffira à assurer la viabilité du RRQ pour les 75 prochaines années⁴. La grande

³ FTQ, *Mémoire de la FTQ* présenté à la Commission des affaires sociales dans le cadre de sa consultation sur le document intitulé *Garantir l'accès : un défi d'équité, d'efficacité et de qualité*, 28 mars 2006, page 30.

⁴ Bureau du surintendant des institutions financières du Canada, bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel (7^e) sur le programme de sécurité de la vieillesse*, 4 mai 2005. Il s'agit d'une analyse qui concerne le RPC, le régime canadien qui est le miroir du RRQ dans les autres provinces canadiennes. Ces résultats peuvent s'appliquer au régime québécois qui est similaire dans le niveau de cotisations et dans les avantages.

majorité des *baby-boomers*, qui commencent tout juste et continueront graduellement à prendre leur retraite jusqu'en 2031, paieront donc ces cotisations et participeront activement à capitaliser les avantages dont ils bénéficieront par la suite.

Pour ce qui est de l'augmentation des autres coûts sociaux, réelle ou appréhendée, causée ou non par le vieillissement de la population, c'est l'ensemble des contribuables québécois qui en assume la responsabilité. Les personnes âgées, loin d'être un fardeau, font alors partie de la solution, notamment parce que leur situation économique⁵ s'est grandement améliorée et qu'elles deviennent ainsi des consommateurs (taxes) et des contribuables (impôts) de plus en plus actifs. En effet, des études démontrent une augmentation moyenne des impôts et cotisations des personnes plus âgées et une diminution chez les plus jeunes⁶.

Ainsi, entre 1981 et 2000, le revenu moyen des personnes âgées a augmenté, surtout grâce aux revenus de la RRQ et des régimes complémentaires de retraite. C'est particulièrement le cas chez les hommes plus âgés (70 ans ou plus).

Le revenu moyen des femmes est encore beaucoup plus faible que celui des hommes, mais il y a aussi eu une amélioration sensible des revenus des plus âgées. C'est cependant la situation des femmes plus jeunes qui s'est le plus améliorée, ce qui laisse présager un rattrapage de ces générations lorsqu'elles seront plus âgées.

Par ailleurs, la part du SRG dans ce revenu moyen ainsi que la proportion de la population en ayant besoin ont substantiellement diminué. Entre 1981 et 2000, la proportion des femmes de 65 ans ou plus qui reçoit le SRG est passé de 66 % à 50 % (51 % à 38 % chez les hommes).

Qui plus est, les proportions des personnes âgées qui sont propriétaires de leur logement et d'un logement sans hypothèque n'ont cessé d'augmenter et devraient continuer à le faire, ce qui améliore d'autant leur patrimoine, dont elles pourront faire usage pour leurs besoins et ceux de leurs enfants.

Cet apport des plus âgés continuera d'augmenter avec le potentiel fiscal des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) et des régimes complémentaires de retraite qui prendront leur envol dans les années à venir quand les *baby-boomers* commenceront à toucher leur retraite privée et à faire des retraits de leur REER. Même l'Institut C.D. Howe évalue que l'épargne-retraite accumulée jusqu'en 1999 au Canada générera des ponctions fiscales de l'ordre de 300 milliards de dollars⁷. Des sommes que plusieurs⁸ jugent amplement suffisantes pour répondre aux besoins supplémentaires causés par le vieillissement de la population dans le système de santé et le système public de pension.

⁵ Hervé Gauthier et al., *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, Volume 1*, Institut de la statistique du Québec, juin 2004, 303 pages.

⁶ Par exemple, Hervé Gauthier (Institut de la statistique du Québec), *Équité intergénérationnelle et solidarité sociale*, présentation aux Deuxièmes rencontres Sauvy, octobre 2000.

⁷ Jenna Robbins et Michael R. Veall, *Future Taxes on Pension Savings as a Government Asset*, C.D. Howe Institute, octobre 2002.

⁸ Par exemple, Marcel Mérette, *The Bright Side : A Positive View on the Economics of Aging*, IRPP, vol. 8, no. 1, mars 2002, 28 pages.

Évolution du revenu total moyen en dollars constants de 2000, selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 1981 et 2000

Groupe d'âge	HOMMES	FEMMES	TOTAL
	Variation revenu entre 1981 – 2000 (%)	Variation revenu entre 1981 – 2000 (%)	Variation revenu entre 1981 – 2000 (%)
25 – 34 ans	- 8	47	9
35 – 44 ans	- 7	54	11
45 – 54 ans	4	102	30
55 – 64 ans	16	92	39
65 – 69 ans	10	27	18
70 – 74 ans	30	22	26
75 ans et plus	74	26	45
65 ans et plus	29	26	28
Total	2	60	20

Source : Hervé Gauthier et al., *Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain, Volume 1*, Institut de la statistique du Québec, juin 2004, page 234, une compilation de la Régie des rentes du Québec à partir d'enquêtes de Statistique Canada, Enquête sur les finances des consommateurs et Enquête sur la dynamique du travail et du revenu,

Refuser le discours catastrophiste

Agir pour l'équité, dans la continuité

Nos programmes sociaux doivent certainement être reconfigurés pour répondre au nouveau profil d'une population vieillissante, mais il serait fort dangereux d'y mettre la hache sur la base d'un manque à gagner fiscal.

C'est bien sûr en s'appuyant sur une croissance économique assez forte que les sociétés industrialisées ont développé des programmes sociaux pour répondre aux besoins de différentes catégories de citoyens et de citoyennes. Que ce soit en matière d'éducation, de santé, de soutien du revenu dans les périodes de chômage ou pour la retraite, de garderies, d'assistance sociale, etc. Mais il ne faut pas oublier que, sans les luttes et revendications des travailleurs et des travailleuses et des citoyens et des citoyennes, rien de tout cela n'aurait vu le jour. Car la redistribution de la richesse ne se fait pas toute seule.

C'est pourquoi, aujourd'hui, il est si important de refuser les scénarios catastrophistes qui prédisent l'incapacité future de nos sociétés de continuer à être assez solidaires pour offrir des programmes sociaux répondant aux besoins de différents groupes de la population. Au risque de mettre en danger notre capacité collective de redistribution de la richesse.

Les voies choisies par d'autres pays industrialisés doivent être évaluées à leur juste valeur. Les sociétés

canadienne et québécoise, voisines des États-Unis, ont choisi un modèle plus étendu de droits collectifs et elles peuvent et doivent, au nom de l'équité, continuer à se démarquer du modèle américain. Il faut aussi prendre garde aux orientations européennes de réduction des régimes sociaux. De façon générale, les régimes européens sont plus généreux que les nôtres. Par exemple, bon nombre de régimes publics de retraite offrent un niveau de remplacement du revenu beaucoup plus élevé et un âge de la retraite sans pénalité plus faible que ce qui est prévu au RRQ alors même que leur régime n'est pas capitalisé. Ce qui a fait dire au Fonds monétaire international (FMI) que le Canada est mieux placé que la majorité des autres pays pour faire face aux défis à long terme soulevés par le vieillissement de sa population⁹.

Notre responsabilité syndicale est grande de contrer les discours gouvernementaux alarmistes auprès de nos membres et auprès de la population. Notre inaction serait dangereuse puisqu'elle paverait la voie à des décisions gouvernementales dont le bien-fondé ne serait pas remis en question. Il faut rappeler que nos régimes sociaux sont des acquis nécessaires et utiles pour le dynamisme de notre économie et de notre marché du travail et qu'ils contribuent au maintien et à la création d'emplois de qualité.

⁹ Fonds monétaire international, 2006, *Article IV, Consultation with Canada Preliminary Conclusions of the IMF Mission*, décembre 2005.